

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

21 mai 2024

Convocation du 15/05/2024

La séance est ouverte à 19h08 sous la présidence de Brigitte DARMEDRU.

Présents : Brigitte DARMEDRU, Philippe GENETIER, Dominique DEBAUX, Gilbert GUILLOUX, Anthony ALVES DA COSTA, Angelo CARINGI, Marie-Agnès FERNANDEZ, Ingrid LAFOREST, Jean-Yves LAROCLETTE.

Excusées : Céline RUBIO, Nathalie SARRAU représentée par Brigitte DARMEDRU.

Absente : Muriel WOLKOWICKI.

Désignation du secrétaire de séance : Dominique DEBAUX.

Les conseillers sont invités à signer la feuille de présence à la séance.

Le conseil approuve le procès-verbal de la séance du mardi 2 avril 2024. Madame le Maire et le secrétaire de cette séance, Angelo CARINGI, signent le procès-verbal.

Avant de continuer sur l'ordre du jour, le Maire informe les conseillers de la démission du conseiller municipal, Michaël MONTEIRO. Monsieur le Préfet en a été informé le 25 avril 2024.

Ordre du jour :

- Adoption du rapport sur les attributions de compensation 2024 relatives à la compétence Petite Enfance
- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) : avis après arrêt du projet
- Échange de parcelles avec M. et Mme PIN : modalités financières
- Rénovation de l'éclairage du stade : demande de subvention du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA)
- Participation financière au feu d'artifice à Saint Amour organisé par les conscrits : avis
- Débat sur une éventuelle campagne sur la stérilisation des chats
- Exposition des 50 ans de la découverte de Lucy en Ethiopie
- Décisions du maire prises par délégation du conseil municipal
- Réunions du mois
- Informations et questions diverses

Délibérations du conseil :

ADOPTION DU RAPPORT SUR LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2024 RELATIVES À LA COMPÉTENCE PETITE ENFANCE (DE 2024 29)

Lors des calculs des attributions de compensation attribuées aux communes, un montant est retenu pour les heures de garderie de l'année N-1.

En 2023, 705 heures ont été consommées pour les enfants chânois pour 280 heures en 2022. Les familles chânoises ont donc davantage utilisé les services de garderie de MBA.

Par rapport au barème voté par MBA en 2016, 705 heures équivaut à un montant de 923.00 € à déduire des attributions de compensation.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son articles L5216-5,

VU l'article L1609 nonies C du Code général des impôts,

VU les statuts de MBA, et notamment sa compétence supplémentaire « Action sociale d'intérêt communautaire »,

VU la délibération n°2018-155 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2018, modifiée, portant définition de l'intérêt communautaire en matière d'action sociale d'intérêt communautaire,

VU la délibération n°2017-183 du Conseil Communautaire du 28 septembre 2017 portant adoption du rapport de la CLECT Petite enfance,

VU le rapport 2 de la CLECT réunie le 13 septembre 2017, relatif aux compétences transférées de la petite enfance au 1^{er} septembre 2017,

VU la délibération n°2024-075 du Conseil Communautaire du 4 avril 2024 relative au montant des attributions de compensation 2024 relatives à la compétence Petite Enfance adoptée à la majorité des deux tiers telle que notifiée par MBA,

CONSIDÉRANT qu'il revient à MBA et aux communes de délibérer annuellement sur le montant des attributions de compensation relatives à la petite enfance résultant du mode de calcul dérogatoire déterminé en 2017, afin de répondre aux observations de la Chambre Régionale des Comptes,

CONSIDÉRANT qu'il revient à la commune de délibérer sur le montant des attributions de compensation résultant du mode de calcul dérogatoire déterminé en 2017,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le montant des attributions de compensation pour 2024 de la compétence petite enfance à partir de l'évaluation et de la répartition dite « dérogatoire » votée en 2017, pour la commune de Chânes telle qu'indiqué dans le tableau joint en annexe,

PRÉCISE que la délibération sera notifiée à MBA.

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIAL (SCoT) : AVIS APRÈS ARRÊT DU PROJET (DE 2024 30)

En date du 9 avril 2024, le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du Mâconnais Sud Bourgogne a été arrêté par le Comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR).

VU la lettre recommandée reçue en mairie en date du 23 avril 2024,

Les articles L. 132-7 et 8, 143-20 et R. 143-4 du code de l'urbanisme disposent que le SCoT arrêté est transmis pour avis aux personnes publiques associées. L'avis est rendu dans les limites des compétences propres de chaque personne ou commission, au plus tard trois mois à compter de la transmission du projet.

Après présentation des annexes jointes,

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE un avis favorable.

ÉCHANGE DE PARCELLES (PROPRIÉTÉ PIN) : MODALITÉS FINANCIÈRES (DE 2024 31)

VU la délibération DE_2024_09 du 20 février 2024 relative à la régularisation cadastrale par voie de double cession avec la propriété PIN (route de Leynes),

Afin de procéder à l'acte notarié permettant l'enregistrement de ces modifications au registre des propriétés et au cadastre, la commune et M. et Mme PIN ont convenu des valeurs des terrains :

- La commune cède à M. et Mme PIN 14 m² pour un total de 200.00 €,
- M. et Mme PIN cède à la commune 27 m² pour un total de 200.00 €.

Les frais d'acte notariés seront à partager entre les deux parties à part égale.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE d'acter ces régularisations cadastrales auprès du cabinet PARIS & ASSOCIÉS, notaire attitré de M. et Mme PIN,

AUTORISE le Maire à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à l'exécution de cette présente délibération.

RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE DU STADE : DEMANDE DE SUBVENTION DU FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR (F.A.F.A.)

En date du 12 mars 2024, Madame le Maire a fait une demande auprès du District de la FFF pour percevoir un fonds d'aide (F.A.F.A.) d'un montant de 5 000.00 €.

Le district n'ayant pas les ressources nécessaires pour cette année, cette délibération est ajournée.

PARTICIPATION FINANCIÈRE AU FEU D'ARTIFICE À SAINT AMOUR ORGANISÉ PAR LES CONSCRITS

Les conscrits (Chânes - Saint Amour Bellevue - Saint Vérand) organisent une soirée dansante sur la commune de Saint Amour le 14 juillet 2024. Afin de compléter cette soirée, un feu d'artifice est organisé par la commune.

Madame Josiane CASBOLT, maire de la commune de Saint Amour Bellevue, propose la participation des communes de Chânes et Saint Vérand pour financer ce feu d'artifice au titre des conscrits.

Les conseillers ne souhaitent pas donner suite.

DÉBAT SUR UNE ÉVENTUELLE CAMPAGNE SUR LA STÉRILISATION DES CHATS

Le Maire expose aux conseillers que beaucoup de chats (domestiques ou errants) se promènent dans différents quartiers de la commune et ne sont pas forcément stérilisés.

Les conseillers décident de prévoir un article dans la prochaine édition des chanoiseries pour inviter les propriétaires à faire stériliser leurs chats.

EXPOSITION DES 50 ANS DE LA DÉCOUVERTE DE LUCY EN ETHIOPIE

En collaboration avec Shoki ALI SAID, président de l'association France Ethiopie Corne de l'Afrique et étant déjà en collaboration avec le conseil des jeunes, la commune souhaite organiser une exposition sur les 50 ans de la découverte de Lucy.

Cette exposition aurait lieu du 1^{er} au 12 juillet 2024 dans la salle polyvalente de la commune et serait composée d'une grande vitrine et de dix panneaux.

Ce projet est à confirmer et à organiser.

DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU MAIRE

- Achat et livraison de 40 nouvelles chaises (conviennent pour l'intérieur et l'extérieur) chez ALTRAD : 1 368.00 €
- Livraison et installation du nouveau PC du maire par PARTNER Informatique. La facture n'a pas encore été réceptionnée par le secrétariat de la mairie.
- Livraison et installation de la nouvelle cuisinière de la salle du foyer club : 2 758.90 €. Deux plaques de cuisson sont manquantes (les dimensions sont à revoir). La facture reste donc en attente de paiement.
- Signature de la convention de partenariat avec le théâtre de Mâcon pour le spectacle en plein air du 5 juin 2024. Le coût pour la commune revient à 850.00 € TTC. En ce qui concerne les réservations, des places sont encore disponibles sur le site.
- Signature de la convention GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) pour l'année 2024 avec MBA pour l'entretien des bassins de « La Partisselle » et « Les Préaux » (même tarifs que l'année dernière).
- Réception d'un devis de Christine LAROCLETTE (ACL), architecte, pour le projet de rénovation des WC publics (bâtiment ERP). Ce devis est décomposé comme suit :
 - ↳ Relevé et mise au propre : 400.00 € HT
 - ↳ Esquisse : 300.00 € HT
 - ↳ Déclaration de travaux et autorisation d'aménager ou modifier un ERP : 1 500.00 € HT

RÉUNIONS DU MOIS

Jeudi 04/04/2024 :

◦ Conseil communautaire de MBA à Mâcon : vote des budgets

Vendredi 05/04/2024 :

- Assemblée générale de l'association Cabane K'fé : lancement de la saison le vendredi 31 mai 2024 avec une soirée pop rock.

Lundi 08/04/2024 :

- Réunion avec les responsables des conseils des jeunes de 8 communes pour organisation d'olympiades. Ces olympiades auront lieu à Saint Symphorien d'Annelles sur le parking de la salle des fêtes. Chaque commune doit préparer 2 épreuves : une épreuve sportive et une épreuve intellectuelle. Dans ce cadre, les enfants chânois ont organisé une rencontre avec les pompiers du CPI le samedi 1^{er} juin à 9h30. Ce sera l'occasion pour eux de prendre exemple sur les épreuves que peuvent avoir les pompiers pour s'inspirer lors de l'organisation des olympiades.

Mardi 09/04/2024 :

- Comité syndical du PETR à Charnay lès Mâcon :
 - ↳ Arrêté du projet du SCoT
 - ↳ Vote des budgets

Vendredi 19/04/2024 :

- Commission départementale de sécurité routière pour l'organisation du Rallye des Vins : déplacement itinérant.

Lundi 22/04/2024 :

- Rapport du commissaire enquêteur sur l'enquête publique des zonages d'assainissement Chânes - Saint Amour Bellevue

Mardi 23/04/2024 :

- Réunion du CJC : travail sur les épreuves pour les olympiades

Jeudi 02/05/2024 :

- Réunion de la cellule de gestion de lutte contre les arboviroses en Saône-et-Loire avec la préfecture et l'ARS : Dominique DEBAUX a représenté la commune. Des pièges pondoirs ont été installés à divers endroits et sont relevés une fois par an. En 2023, 36 étaient positifs et en 2024, 97 sont positifs. 52 communes de Saône-et-Loire sont désormais colonisées et confrontées aux moustiques tigres.

Jeudi 16/05/2024 :

- Commission de contrôle de la liste électorale
- Conférence des maires spécifique sur le thème du tourisme à la Cité des Vins de Mâcon

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Pour faire suite au point vu lors du dernier conseil municipal concernant l'achat de panneaux lumineux avec la commune de La Chapelle de Guinchay, seulement 6 communes ont donné suite.
- La commission de sécurité pour la salle polyvalente passera le mardi 4 juin 2024 à 10h.
- Élections européennes : dimanche 9 juin 2024.
- Rallye des Vins : samedi 8 juin 2024. La buvette, installée au stade de Chânes, sera tenue par deux associations communales : Ami'kale des Pissenlits et Val Deuche Saône.
- L'entretien de la pompe à chaleur du gîte a été réalisé par la société DORIDON : RAS.
- Le maire est en attente pour fixer les dates de signature chez différents notaires :
 - ↳ Achat du terrain GONDCAILLE : 28 ou 30 mai 2024
 - ↳ Échange de parcelles avec SCI D3F : 30 ou 31 mai 2024
- Pour organiser au mieux le voyage à Paris et la visite du Sénat avec le conseil des jeunes prévu le mercredi 23 octobre 2024, le maire demande aux conseillers qui souhaitent y participer. Dominique DEBAUX, Ingrid LAFOREST et Angelo CARINGI s'inscrivent. Il sera nécessaire de fixer une date limite d'inscription.
- Programmation d'une nouvelle réunion avec la commission chanoiseries : mardi 28 mai 2024 à 18h00.

- Jean-Yves LAROCLETTE demande si une déclaration est à faire si quelqu'un possède un puits sur son terrain privé. Effectivement, la commune doit demander ces informations aux habitants et les transmettre à la préfecture. Ces données servent à la préfecture pour savoir qui prévenir en cas de pollution, etc.
- Afin d'anticiper les projets de l'année prochaine, le maire propose aux conseillers de lancer la consultation d'un bureau d'études pour le réaménagement des places de parking de l'église et de la place du souvenir. Les conseillers donnent leur accord.
- La commune est toujours en attente d'un retour de l'Agence Technique Départementale pour la rénovation de la salle polyvalente.

La séance est levée à 20h35.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2024

| Nom | Fonction | Signature |
|-------------------|----------------------|-----------|
| Brigitte DARMEDRU | Maire | |
| Dominique DEBAUX | Secrétaire de séance | |